

Karaté® 0.4GR

FICHE DE MONTAGE KIT À DISQUES JD

Marque : JOHN DEERE

Modèle : MAXEMERGE 2, MAXEMERGE PLUS ET MAXEMERGE XP

 Karate® 0.4GR

syngenta®

Options compatibles : toutes
sauf roues de plombage des graines

Matériel fourni nécessaire au montage

Ce kit à disques JD permet d'équiper 2 éléments semeurs. Description du matériel pour 1 élément semeur :



1 collier Serflex®

1 patte

2 vis TRCC
6*30 mm

2 rondelles 6 mm

2 écrous freins 6 mm

1 diffuseur Syngenta



Montage préconisé par Syngenta

Le diffuseur doit être positionné derrière les disques et avec un angle de 55° par rapport au sillon pour une répartition optimale des microgranulés.

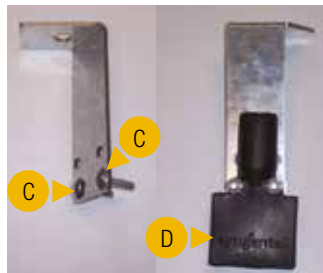
1 Démontez le support du tuyau de descente des microgranulés d'origine (A).



2 Dévissez la vis de fixation située la plus proche des disques ouvreurs (celle de devant) (B).



Montage préconisé par Syngenta (suite)

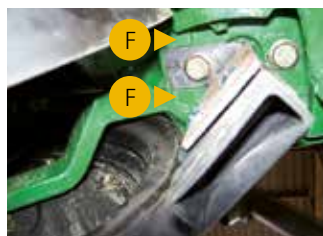


3 Mettre les têtes des vis TRCC 6*30 mm à l'intérieur de la patte, dans les trous situés le plus en bas (C). Mettre le diffuseur dans les 2 vis, en veillant à avoir le logo Syngenta du diffuseur du côté des écrous (D).

Fixer le diffuseur en utilisant une rondelle de 6 mm et un écrou frein de 6 mm. Serrer modérément afin de ne pas écraser le diffuseur.



4 Fixer la patte et le diffuseur avec la vis d'origine (trou le plus proche des disques ouvreurs sur le semoir) (E).



5 Vérifier que la patte soit entre les 2 cales (F).



6 Mettre le collier Serflex® sur le diffuseur puis insérer le tuyau dans le diffuseur en l'enfonçant de 4 cm environ (G).

Serrer modérément le collier Serflex® pour ne pas écraser le tuyau.

Le tuyau est généralement trop long, ajuster la longueur afin d'avoir un écoulement parfait des microgranulés.



7 Le diffuseur doit être :

- à 5 cm du sol lors du semis,
- positionné selon un angle de 55° par rapport au sillon
- avec le logo Syngenta dirigé vers les roues tasseuses (H).

Pour certains semoirs, le diffuseur peut être trop bas avec ce montage. Il est alors nécessaire de modifier la hauteur du diffuseur en fixant le diffuseur sur les trous carrés situés plus hauts.

Remarque : l'installation d'une chaîne traînante derrière les roues de fermeture de sillon peut permettre d'éviter le relief en « W » et limite dans les sols battants la formation d'une croûte de battance (option du constructeur).

Syngenta France SAS - 12, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France.

SAS au capital de 111 447 427 Euros, RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832.

N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

KARATE® 0.4GR - AMM N° 2150483 - Composition : 0.4 % lambda-cyhalothrine - Attention - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux et du visage pendant toutes les étapes de manipulation de la préparation. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Eliminer le contenu et le récipient comme un déchet dangereux. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. Spe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter un dispositif végétalisé permanent non traité de 20 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur maïs, maïs doux, sorgho, tournesol, carotte, tomate, poivron, concombre, melon, laitue, chou, soja, cultures ornementales, cultures porte-graines (PPAMC, florales et potagères) et de 5 mètres pour l'usage sur tabac.

® Marque enregistrée d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

conseilspro

► N° Indigo 0 825 00 05 52
0.330 x 110 / MN
► www.syngenta.fr



Karate® 0.4GR

syngenta®

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.